



HAL
open science

Les temps négociés de la gestion des risques. Le cas des mouvements de terrains à Lyon

Emmanuel Martinais

► **To cite this version:**

Emmanuel Martinais. Les temps négociés de la gestion des risques. Le cas des mouvements de terrains à Lyon. Barrué-Pastor M., Bertrand G. Les temps de l'environnement, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, pp.257-264, 2000. hal-00507144

HAL Id: hal-00507144

<https://hal.science/hal-00507144>

Submitted on 30 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les temps négociés de la gestion des risques. Le cas des mouvements de terrains à Lyon

Emmanuel MARTINAIS

Laboratoire RIVES, École Nationale des Travaux Publics de l'État, UMR CNRS n° 5600,

Dans nos sociétés modernes, la prise en compte des problèmes environnementaux mobilise généralement plusieurs champs sociaux, et avec eux, un nombre importants d'acteurs. À Lyon, où le développement des collines de Fourvière et de la Croix-Rousse a toujours été dépendant d'une nécessaire maîtrise d'un environnement " naturel " ¹ menaçant ou contraignant, les processus de prévention des risques de mouvements de terrains n'échappent pas à cette logique. Depuis plusieurs dizaines d'années maintenant, les représentants élus des collectivités locales, les aménageurs et les urbanistes, les ingénieurs et les techniciens des services techniques municipaux, des administrations d'État et des bureaux d'études privés, les scientifiques (géologues, géotechniciens) qu'ils soient investis de missions d'expertise ou de recherche, les diverses associations locales, et même les habitants, sont régulièrement sollicités pour élaborer ou mettre en œuvre des mesures de protection d'une part, des outils de prévision et de planification d'autre part, dans le but de concilier le développement à venir de ces collines avec la sécurité des biens et des personnes.

Puisqu'il s'agit d'anticiper un état futur à partir d'une situation qui s'inscrit dans une histoire, cette réponse de la société locale, dans laquelle s'investissent tous les acteurs sociaux concernés, ne peut être pensée par chacun d'eux sans une nécessaire référence au temps. De ce point de vue, l'analyse des contextes d'élaboration des projets de protection ou de prévention montre combien ce rapport au temps, qui se décline sous plusieurs formes, est différent selon qu'il est envisagé par un élu, un technicien, un chercheur ou un habitant. D'autre part, toutes ces représentations qui se construisent de façon très hétérogène, nous amènent à questionner la cohérence du " temps consensuel ", qui est nécessairement négocié au moment où tous ces

¹ L'environnement que nous évoquons ici est issu pour une grande partie de transformations et d'évolutions d'origine anthropique. Le " naturel " renvoie donc plus aux causes qu'aux origines des dangers.

acteurs confrontent leurs positions respectives, et qui est implicitement contenu dans les mesures mises en œuvre par la collectivité.

1. Un mode de gestion des risques enraciné dans le temps

Les versants des collines lyonnaises (les " balmes "² pour reprendre une terminologie locale), sont naturellement instables du fait d'une constitution géologique et hydrogéologique particulière. Pourtant, depuis l'époque gallo-romaine pour Fourvière et plus tardivement pour la Croix-Rousse (XVIIIème et XIXème siècles), l'urbanisation a continuellement gagné sur ces terrains dangereux, perturbant par la même occasion des équilibres naturels déjà précaires [VINET 1991]. Périodiquement, la vie de la cité est donc troublée par des événements plus ou moins dramatiques. Selon les cas, il s'agit d'éboulements rocheux, de glissements de terrain ou de coulées boueuses, de chutes de murs de soutènement, d'affaissements de terrain, qui peuvent s'avérer meurtriers lorsqu'ils entraînent des constructions sur leur passage.

Au début des années 30, alors qu'aucun accident notable n'est survenu depuis fort longtemps, trois éboulements consécutifs³ ravivent l'idée que les balmes représentent une menace pour les populations qui y résident. Pour répondre à la peur qui s'installe, la municipalité de Lyon met en place un certain nombre de mesures. Une commission à vocation d'expertise est constituée (la " Commission des Balmes "), le savoir scientifique local est mobilisé pour tenter de trouver les causes du sinistre et les moyens d'éviter le retour d'événements comparables. D'importants moyens financiers sont engagés pour la réalisation de travaux de consolidation des collines. Après guerre, alors que les impératifs de la reconstruction ont déplacé les priorités de la municipalité, la question des balmes resurgit à l'occasion d'une série de sinistres sur les pentes de Fourvière. La Ville et ses services techniques réinvestissent le champ de la sécurité des collines, la Commission des Balmes est reconstituée et une vaste étude sur la géologie et l'hydrogéologie de Fourvière et de la Croix-Rousse est commandée. Les travaux de consolidation sont repris et à l'occasion de l'élaboration du Plan d'Urbanisme Directeur de la ville, des zones impropres à la construction sont définies pour la première fois.

Mais si l'urbanisme réglementaire tend à limiter les constructions sur les balmes, l'absence d'accidents marquants au cours des années 60, la création de la Communauté

² La " balme ", terme largement usité dans la région, trouverait ses origines dans la langue gauloise. Il proviendrait du mot " balma " qui signifiait grotte d'ermite et qui correspondait à des abris sous roche situés sur les parois abruptes des rivières. Le nom aurait ensuite été donné à l'ensemble des parois abruptes ou des versants en pente raide.

³ Le 13 novembre 1930, un glissement de terrain, sous la basilique de Fourvière, détruisit une dizaine d'immeubles et fit 39 victimes. En 1932, celui de Saint-Clair à la Croix-Rousse balaya un immeuble et fit 28 morts et 3 ans plus tard, dans le quartier Saint-Georges, au pied de Fourvière, un glissement moins important fit pourtant 2 victimes.

Urbaine de Lyon (1969) qui nécessite le transfert de certaines compétences de la ville de Lyon vers les services techniques de la Communauté Urbaine, et enfin, la mise en œuvre de la loi sur la sécurité incendie dans les établissements recevant du public mettront un terme à l'action communale de mise en sécurité des sites dangereux, les mouvements de terrain devenant secondaires dans la masse des préoccupations du moment. Il faut attendre 1977, la découverte d'un grand glissement dans un quartier de la Croix-Rousse et l'éboulement de la balme du cours d'Herbouville (3 morts) pour constater une nouvelle impulsion de l'action publique. Ces événements vont susciter un engagement sans précédent des élus, du personnel des services techniques de la ville et de la Communauté Urbaine de Lyon, et surtout, des géologues et des géotechniciens locaux. Dans ce contexte, l'idée de réglementer rigoureusement les balmes lyonnaises va très vite s'imposer. Après d'importants débats, les décideurs conviennent que cette réglementation portera sur le bâti existant et sur les constructions à venir, et devra permettre la réalisation de toutes les opérations de mise en sécurité jugées nécessaires et le contrôle de tous les travaux à venir, de sorte que les constructions qui pourraient être réalisées dans l'avenir ne puissent pas compromettre la sécurité globale des balmes. Cette réglementation devant nécessairement porter sur un périmètre à définir, une cartographie de l'ensemble des zones à risques des collines de Fourvière et de la Croix-Rousse est élaborée (1982). Pour ce faire, les scientifiques reprennent les travaux anciens, qu'ils complètent par des campagnes d'investigations sur le terrain. Ce dispositif de prévention sera légèrement modifié à l'occasion de la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 1987 relative à la prévention des risques majeurs. En particulier, les zones de risques sont maintenant inscrites dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Lyon.

Actuellement, le dispositif local de protection et de prévention se décline selon trois types d'actions : la surveillance et la détection des problèmes, l'entretien ou la mise en sécurité des sites menaçants, et enfin, la réglementation de tous les travaux projetés dans les zones de risques (constructions, démolitions, remblaiement, etc.). Depuis 1982, le suivi de ces actions est assuré par un service spécifique propre à la ville de Lyon, le service " Immeubles et balmes ", une grosse partie du travail étant d'ailleurs consacrée à l'instruction des permis de construire. Tous les projets sont ensuite soumis à la Commission des Balmes⁴, qui est chargée de délivrer un avis sur leur validité et sur leur respect des conditions de sécurité, telle qu'elles sont édictées dans un arrêté municipal de 1994.

À la lumière de cette histoire particulière, il apparaît très clairement que la prise en compte institutionnelle des risques de mouvements de terrains suit une sorte de mécanisme cyclique, inscrit dans le temps, l'accident et la reconnaissance du risque ramenant

⁴ La Commission des Balmes, dans sa configuration actuelle, regroupe tous les experts locaux intervenant dans les domaines de la géologie, de la géotechnique, de la mécanique des sols et des fondations. Autant dire que cette instance d'expertise fait autorité sur les questions de risque de mouvements de terrains. Elle occupe une place privilégiée dans le dispositif préventif actuel et dispose d'un quasi-monopole idéologique, dans le sens défini par P. ROQUEPLO 1983

perpétuellement les institutions locales à repenser les dangers auxquels s'expose la société ainsi que le niveau de protection qu'elles sont susceptibles d'assurer. Parce qu'il faut répondre à une situation qui se révèle subitement dangereuse, parce que cette situation s'inscrit dans une histoire locale, et parce qu'il faut tenter d'éviter qu'elle se reproduise en anticipant sur l'avenir, nous pensons que le temps (ou ses perceptions) est une donnée fondamentale qui détermine pour partie les processus de prévention et la forme des projets de protection. Plus précisément, nous formulons l'hypothèse que pour un acteur donné, le rapport au temps se décline au moins selon trois niveaux de perceptions. S'engager dans l'élaboration d'un projet de protection ou de prévention face à un risque donné, c'est aussi construire individuellement un " temps de réponse " de la collectivité (le délai de réaction), un " temps de référence " (la part de l'histoire qui peut être mobilisée et dont il est possible de tirer des enseignements), et enfin, un " temps de protection ", c'est-à-dire la " durabilité " présagée des mesures qui doivent être mises en place.

2. L'hétérogénéité des représentations du temps

Quelle que soit l'époque considérée, il est toujours possible de distinguer cette déclinaison des perceptions du temps. Mais si cette façon de se rapporter au temps est assez uniforme pour l'ensemble des acteurs, en revanche les représentations de ces mêmes temporalités varient considérablement selon qu'elles relèvent de pratiques d'élu, de scientifique, de technicien, d'aménageur, d'urbaniste, ou de " simple " habitant, et selon la période dans laquelle s'inscrit la définition d'un projet de protection donné.

Prenons l'exemple des élus de la municipalité pour lesquels l'accident, la catastrophe ou la reconnaissance d'un risque représentent une situation délicate, parce que leur responsabilité est toujours évoquée, implicitement et parfois explicitement. C'est en quelque sorte une situation de " crise ", susceptible de fragiliser leur position institutionnelle, soit parce que l'opposition en fait une question politique au sein du Conseil Municipal, soit parce que les pressions et les attentes venant des habitants et des populations se font très vives, ou sont ressenties comme telles, soit parce que des procédures judiciaires sont engagées. L'engagement de l'élu répond dans ces cas-là à une logique constante : " il faut rassurer la population le plus vite possible ". Le *temps de réponse* doit donc être nul, il faut en tout cas que des réalisations tangibles prennent forme le plus rapidement possible. Le *temps de référence*, quant à lui, est beaucoup plus variable. Il dépend plus de l'expérience personnelle, du parcours professionnel, du niveau d'implication dans la vie politique, et de la période, car si les mouvements de terrain n'ont pas véritablement d'histoire institutionnelle en 1930, la situation est différente aujourd'hui. Enfin, les perceptions du *temps de protection* sont beaucoup plus difficiles à appréhender, peut-être parce qu'elles sont moins représentées. Nous constatons toutefois qu'au début des années 80, les enseignements du passé ont amené certains

élus à proposer la création d'un service technique spécifique, signe évident d'une volonté politique que l'action entamée s'inscrive dans la durée. A contrario, la nécessité éprouvée d'apporter une réponse dans les meilleurs délais peut conduire à la mise en place de mesures provisoires ou partiellement inopérantes. Il reste que la construction de cette temporalité est largement conditionnée par la combinaison des représentations du *temps de réponse* et du *temps de référence*, et par le contexte politique, économique, social, et financier du moment, qui détermine aussi pour partie les perceptions des représentants élus de la ville de Lyon.

En ce qui concerne les géologues et géotechniciens universitaires, les techniciens et autres experts, qui depuis le début du siècle occupent une position centrale dans la définition et la mise en œuvre des mesures de protection, de prévision et de prévention des risques, la construction des représentations du temps relève du même mécanisme, même si les déterminants fonctionnent autrement. En particulier, leurs positions disciplinaires et leurs pratiques professionnelles, qui supposent généralement la définition préalable de modes opératoires et méthodologiques avant toute investigation, ne leur permettent pas d'envisager de réponses immédiates. Même si à travers le siècle, le savoir scientifique et technique sur ces questions de mouvements de terrains a considérablement progressé, la réalisation et la mise en œuvre de mesures de protection (construction d'un mur de soutènement, d'une galerie drainante) ou de prévention (élaboration d'une cartographie des dangers) restent des opérations qui par nature prennent du temps. Par ailleurs, la " culture " scientifique à laquelle ces experts se réfèrent les incite à ne pas négliger les expériences et les faits passés, qui sont souvent riches d'enseignements divers, sur la constitution des sols notamment. Leur *temps de référence*, s'il n'est pas tout à fait le temps géologique parce que cela n'aurait pas beaucoup de sens dans un contexte où les transformations d'origine anthropique comptent beaucoup, intègre néanmoins l'histoire récente du lieu. Cela étant, ces experts qui sont aussi des chercheurs, sont soumis à des impératifs économiques et des enjeux de positionnement scientifique [LATOUR 1997], et la mise en place d'un projet de protection est bien souvent l'occasion de développer de nouveaux objets et terrains de recherche ou de s'assurer des études avec des financements faciles à la clé, ou des possibilités de contrat avec la municipalité. Pour le coup, ils sont généralement contraints d'envisager des *temps de réponse* et des *temps de référence* beaucoup plus courts, au détriment de la " qualité " des études et des recherches. En revanche, à la fin des années 70, alors qu'il s'agissait d'élaborer la réglementation, ces mêmes impératifs ont favorisé ou induit la prise en compte des problèmes de risque sur le long terme, les experts de la Commission des Balmes préconisant et imposant notamment le contrôle des constructions à venir dans des zones qu'il s'agissait de définir.

Finalement, les acteurs impliqués dans les processus conduisant à l'élaboration d'une réponse collective, construisent indépendamment les uns des autres leurs propres rapports au temps, en fonction des enjeux et des logiques dans lesquels ils sont pris, mais aussi en fonction de déterminants plus " culturels " comme leur expérience personnelle, leur position

sociale et professionnelle, leur rattachement disciplinaire, etc. C'est aussi le cas des habitants ou des associations de quartier, que nous n'avons pas encore évoqués. Pour les riverains, qui vivent au quotidien cette proximité avec le risque, les rapports au temps sont encore différents. Certains par exemple, implantés depuis fort longtemps sur la Croix-Rousse ou sur Fourvière, ont développé un certain " savoir-faire ", souvent transmis au fil des générations et en rapport avec une connaissance très empirique des mouvements de terrains, qui leur permet d'éviter entre autres que leur jardin ne parte un jour dans un glissement (construction de petits murs, remblaiement en terrasse, etc.). Mais ce type de réalisation va souvent à l'encontre des prescriptions de la réglementation actuelle, ce qui ne manque pas de créer quelques conflits avec les techniciens du service " Immeubles et balmes " de la ville et les experts de la Commission des Balmes. Dans ce cas, les oppositions se font sur des perceptions radicalement différentes, les premières étant construites sur des schèmes cognitifs établis dans la durée, les secondes reposant sur une appréhension scientifique et technique des phénomènes géomorphologiques. Pour aller plus loin, cette hétérogénéité des rapports au temps, que l'on constate aujourd'hui dans la gestion quotidienne des problèmes liés aux balmes, pose aussi la question de la cohérence des *temps négociés*, contenus implicitement dans les mesures mises en œuvre par la collectivité.

3. Négociation du temps et cohérence de l'action

Ces vingt dernières années, la mise en place de la réglementation a fait l'objet d'une incessante négociation entre les élus de la ville de Lyon, les experts de la Commission des Balmes et les responsables des services techniques de la ville de Lyon et de la Communauté Urbaine de Lyon⁵. Car s'il existe d'évidents enjeux de sécurité, au regard des nombreuses populations qui résident sur ces sites dits à risque, il n'en reste pas moins que la réglementation de l'usage des sols en centre-ville est aussi porteuse d'enjeux économiques, politiques et financiers. Et en confrontant leurs positions respectives autour de ces questions pour la définition d'une solution " consensuelle ", les différents acteurs de la prévention des risques s'opposent aussi sur la perception des temporalités des mesures à définir. D'une manière ou d'une autre, une partie de la négociation porte donc sur des rapports au temps très hétérogènes au départ.

Au lendemain de l'accident du cours d'Herbouville de 1977⁶, les élus souhaitent réagir très vite par la mise en place de mesures concrètes. Ils chargent la Commission des Balmes d'établir un programme de travail pour la définition et la mise en œuvre de ces mesures. Au

⁵ La ville de Lyon est chargée d'appliquer la sécurité sur les balmes tandis que la Communauté Urbaine a compétence en matière de planification et de droit des sols.

⁶ Cet événement révèle le mauvais état et le manque d'entretien de certains murs de soutènement, la négligence de bon nombre de propriétaires et l'usage courant des aménagements intempestifs dans les propriétés privées.

sein de la commission, les géologues et les ingénieurs proposent alors un diagnostic général des balmes lyonnaises, afin d'avoir une vision précise de l'étendue et de la gravité du problème à traiter, l'objectif étant de se donner les moyens de déterminer les solutions les plus adaptées. Les balmes couvrant un territoire assez vaste, cet important travail d'investigation est programmé sur trois ans. Du côté des élus, cette décision pose d'emblée problème. D'une part, le temps consacré au diagnostic suppose qu'aucune mesure ne soit réellement prise avant cette échéance de trois ans, ce qui n'est pas acceptable dans une logique politique. D'autre part, en procédant à un état des lieux rigoureux de toutes les balmes, la municipalité s'expose à la découverte d'une quantité importante de problèmes, auxquels elle ne pourrait pas faire face compte tenu des moyens financiers susceptibles d'être engagés⁷. Finalement, après discussion, les deux parties s'entendent sur une solution intermédiaire qui consistera à faire ce diagnostic sur deux secteurs très limités (environ 10 % du territoire total des balmes) et sur une durée d'un an. Dans ce cas, ce sont bien les temporalités des actions envisagées qui ont été négociées, ce qui aura d'inévitables répercussions sur le contenu du travail réalisé, puis sur l'efficacité des actions qui en découleront. De fait, et selon les dires de certains experts de la Commission des Balmes, il existe encore des quartiers de la Croix-Rousse et de Fourvière qui présentent des risques importants et pour lesquels aucun travail de réfection n'a été entrepris depuis 20 ans.

Dans le même registre, l'exemple de la cartographie des zones de risques est assez significatif de la façon dont la cohérence des actions menées peut être affectée par la définition, plutôt implicite, de temporalités négociées. À la fin des années 80, pour répondre aux impératifs de la loi du 22 juillet 1987, la Communauté Urbaine de Lyon décide d'inscrire les risques de mouvements de terrain dans le POS de la ville de Lyon et des autres communes de l'agglomération concernées. Par le biais de cette cartographie, les responsables de la planification souhaitent créer un outil permettant de concilier le développement urbain avec une meilleure intégration des dangers de mouvements de terrains. En particulier, la délimitation des zones de risques doit constituer le moyen d'une gestion à long terme de l'espace, en imposant des prescriptions spécifiques aux constructions qui se feront sur les terrains identifiés comme dangereux. L'élaboration de la cartographie des risques est alors confiée à une équipe de recherche pilotée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Disposant de moyens adaptés au traitement de données importantes, l'équipe envisage dans un premier temps de développer une méthodologie promettant des résultats plus précis et plus appropriés que ceux obtenus quelques années plus tôt⁸. Il s'agit de prendre

⁷ En fait, les élus craignent surtout d'être tenus responsables d'accidents qui surviendraient sur un site qu'ils savaient dangereux, mais sur lequel aucune mesure n'aurait été prise, faute de moyens par exemple. Comme le montre nos travaux [COANUS, DUCHENE, MARTINAIS 1998], dans ce cas-là, il est préférable du point de vue des élus d'ignorer le problème et de ne pas chercher à le mettre en lumière.

⁸ Pour la réalisation de la cartographie de 1982, qui ne concerne que la Ville de Lyon, les formations géologiques de certains secteurs n'ont été que partiellement étudiées, d'où un manque de précision inévitable et la nécessité

en compte et de croiser l'ensemble des informations sur la localisation, la nature et l'intensité des dangers, et pour la première fois, l'histoire des balmes et leurs évolutions n'aurait pas été occultées. Le travail de recherche étant considérable, et compte tenu des faibles moyens financiers mis à disposition par la Communauté Urbaine, l'étude est programmée sur plusieurs années. Mais la temporalité envisagée de l'étude va se heurter à une autre temporalité, celle de la révision du POS de Lyon en cours à l'époque, qui impose des résultats rapides (moins de deux ans). Dans le cas contraire, la prise en compte des risques est repoussée de plusieurs années, jusqu'à la nouvelle révision du POS. Les élus et les responsables des services techniques de la Communauté Urbaine refusant fermement d'envisager cette possibilité, notamment parce que cette inscription des risques dans le POS avait été annoncée à grand renfort de presse lors de la parution d'une charte d'écologie urbaine en 1990, le BRGM se trouve alors dans l'impossibilité de suivre la méthodologie de départ. Pour faire face à cette contrainte de temps, les experts n'ont pas d'autre alternative que de réduire les ambitions de départ en ne gardant que les données rapidement exploitables, au risque d'obtenir des résultats largement discutables. Effectivement, le *temps de référence* ayant été considérablement comprimé, la cartographie s'est révélée peu précise ou bien déformante par rapport aux situations réelles⁹. Courant 1993, elle est tout de même intégrée dans le POS de Lyon, et aujourd'hui, elle sert de référence à toutes les actions préventives menées par la ville. Il reste que toutes les incertitudes qu'elle n'a pas pu soulever ne manquent pas de créer de sérieux problèmes d'appréciation des risques, en particulier lorsque des projets de construction supposés s'inscrire durablement dans la configuration générale des balmes doivent être visés par la Commission des Balmes.

Conclusion

L'analyse des processus de gestion des risques de mouvements de terrains dans une ville comme Lyon permet de distinguer au moins trois approches différentes du temps : le *temps de réponse*, le *temps de référence* et le *temps de protection*. De façon très claire, ces représentations qui se font jour lorsque que la société locale est amenée à formaliser des réponses concrètes interagissent les unes sur les autres. Pour un acteur donné, il n'est pas possible de dissocier la temporalité de la protection des autres temporalités auxquelles il se réfère, et inversement.

Cela étant, le temps est aussi une construction sociale [LEACH 1968] et de ce point de vue il n'a de sens que rapporté à un individu, un groupe social ou professionnel, une

d'avoir recours à la topographie des sites pour définir au mieux les limites des zones à risques. Or la topographie est loin d'être le seul facteur de risque dans un contexte comme celui des collines de Fourvière et de la Croix-Rousse.

⁹ Pour plus de détails sur ce processus de négociation et pour une présentation complète de ces résultats, se reporter à COANUS, DUCHENE, MARTINAIS 1998

communauté, une société qui se trouvent dans la situation de l'appréhender. Pris dans des logiques différenciées, et soumis à des déterminants " culturels " qui leur sont propres, les gestionnaires du risque vont donc envisager les temporalités de leurs actions dans des limites qui varient considérablement. Cette hétérogénéité des perceptions du temps se ressent notamment à l'occasion de la mise en œuvre des mesures de protection ou de prévention, et conduit à la définition de temporalités plus ou moins consensuelles. Le produit de cette négociation n'est autre qu'un temps moyen, artificiel, qui n'existe que parce qu'il est inscrit dans le contenu de l'action collective. N'étant pas enraciné dans les pratiques et les représentations des différents acteurs, il n'a pas de véritable ancrage social. En conséquence, il ne faut pas s'étonner que ces nouvelles temporalités n'aient pas de réelle cohérence au regard des représentations du temps préalablement construites, et que cela puisse affecter l'efficacité des actions engagées.

Pour autant, les *temps négociés* sont entérinés par la mise en œuvre des mesures de protection, puis par l'existence même de ces mesures. Dans la durée, ils deviennent légitimes et ont tendance à s'imposer à la société comme allant de soi. Il est d'ailleurs possible que les acteurs se réapproprient en partie ce temps moyen, qu'ils interprètent et reformulent pour reconstruire leurs représentations, lorsque l'occasion se présente à nouveau.

Références bibliographiques

COANUS T., DUCHENE F., MARTINAIS E., 1998, *Les sociétés locales à l'épreuve du risque urbain. Application à trois contextes rhônalpins*, laboratoire RIVES, ENTPE, recherche financée par l'INGU-L dans le cadre du contrat de plan État/Région (*disponible en septembre 1998*)

LATOUR B., 1997, *Le métier de chercheur. Le regard d'un anthropologue*, Éditions INRA, 95 p.

LEACH E.R., 1968, " Deux essais concernant la représentation symbolique du temps ", in *Critique de l'anthropologie*, PUF, p 210-230.

ROQUEPLO P., 1983, *Penser la technique. Pour une démocratie concrète*, Éditions du Seuil, coll. Science Ouverte, 249 p.

VINET L., 1991, *Typologie et prévention des risques et accidents géotechniques en site urbain : les collines de la Ville de Lyon entre 1977 et 1990*, Thèse de Génie Civil, laboratoire Géotechnique, INSA de Lyon, 260 p.